



Litige avec la société d'orange mobile

Par **escoffier**, le **09/07/2012 à 15:38**

Bonjour,

je suis actuellement en litige avec la société d'orange mobile ceci depuis le 1 decembre 2011 je vous explique tous ta commencer quand j'ai acheter un nouveau portable et pris un nouvel abonnement j'ai toujours payer mes factures sauf une que j'ai eu retard mais que j'aillais payer puisque je travailler et avait encore le rsa il me réclame 1 ans de facture qui de la somme de 609 £ hors j'ai demander a ma banque de m'envoyer tous mes relever de compte comme preuve comme quoi je ne devais pas payer sa hors effectivement je n'est pas a payer cette somme ils mon résilier ma ligne sans mon accord sans m'avoir prévenu de quoi que se soit en plus je suis pas en tort dans cette affaire donc je voudrais savoir vers qui me retourner pour obtenir gain de cause merci ?

Par **alterego**, le **09/07/2012 à 17:38**

Bonjour,

Quand un opérateur résilie un abonnement pour non paiement, il ne demande pas l'avis de l'abonné.

Il arrive à cette solution extrême quand l'abonné n'a pas donné suite à diverses relances.

Ecrivez une courrier RADAR à

France Télécom Orange
Monsieur Stéphane RICHARD

Directeur Général
1 rue Nelson Mandela
94745 Arcueil Cedex

Défendez votre dossier clairement, exprimez vos pensées, mais **surtout restez très courtois** .

Préalablement relisez votre contrat, vous constaterez que l'abonné "n'est pas pris par surprise", mais qu'il a simplement négligé de lire les 4 ou 5 pages voire plus, rébarbatives du contrat, les conditions générales et particulières, auquel il a adhéré et s'empressant d'apposer qu'il en a bien pris connaissance, de donner son accord et de signer le document, pour jouir au plus vite de son nouveau "joujou".

Il n'y a quasiment aucune chance que vous récupériez votre ligne, il vous faudra souscrire un nouveau contrat.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **escoffier**, le **04/09/2012 à 13:40**

il mon mis chez huissier et j'ai envoyé tous les preuves comme quoi je leur dois rien il va leur passer un ramoner